



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2005 et 2004

- 65 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 66 Rapport des vérificateurs aux actionnaires
- 67 Bilan consolidé
- 68 État consolidé des résultats
- 69 État consolidé de la variation des capitaux propres
- 70 État consolidé des flux de trésorerie
- 71 Notes afférentes aux états financiers consolidés

---

Les états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre le rendement de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

---

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Banque Laurentienne du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le Rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de s'assurer de la fidélité et de l'intégrité des données financières. Elle est également responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire cette information. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et la mesure de leur impact financier. De plus, les vérificateurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le surintendant des institutions financières du Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, notamment celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les vérificateurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, vérifient les états financiers consolidés de la Banque et présentent le rapport qui suit.

Les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et le surintendant des institutions financières du Canada rencontrent périodiquement, en présence ou en l'absence de la direction, le comité de vérification pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et du Rapport de gestion qui figurent dans le Rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes et entre apparentés, par l'entremise du comité de vérification et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

RAYMOND McMANUS  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

ROBERT CARDINAL  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF  
ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

MONTRÉAL, CANADA  
LE 8 DÉCEMBRE 2005

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES DE BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Banque Laurentienne du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2005 et 2004, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2005 et 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.**  
COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL, CANADA  
LE 8 DÉCEMBRE 2005

**BILAN CONSOLIDÉ**

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)	Notes	2005	2004
<b>ACTIF</b>			
<b>Liquidités</b>			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		57 737 \$	47 681 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		259 791	280 751
		317 528	328 432
<b>Valeurs mobilières</b>			
	3 et 21		
Portefeuille de placement		1 911 819	2 007 471
Portefeuille de négociation		1 028 587	995 004
		2 940 406	3 002 475
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>			
		508 073	1 133 920
<b>Prêts</b>			
	4 et 5		
Personnels		3 907 320	3 638 991
Hypothécaires résidentiels		5 806 853	5 509 022
Hypothécaires commerciaux		595 946	604 085
Commerciaux et autres		1 539 893	1 542 760
		11 850 012	11 294 858
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(129 806)	(140 042)
		11 720 206	11 154 816
<b>Autres</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		145 629	144 830
Immobilisations corporelles	6	93 793	94 490
Actif au titre d'instruments financiers dérivés		143 453	201 717
Actifs d'impôts futurs	16	106 932	113 921
Écarts d'acquisition	7	53 790	54 029
Autres actifs incorporels	7	16 547	18 897
Autres éléments d'actif	8	460 627	359 949
		1 020 771	987 833
		16 506 984 \$	16 607 476 \$
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Dépôts</b>			
	9		
Particuliers		10 575 416 \$	10 454 368 \$
Entreprises, banques et autres		3 121 522	2 456 672
		13 696 938	12 911 040
<b>Autres</b>			
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		726 063	1 495 574
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	21	60 065	15 907
Acceptations		145 629	144 830
Passif au titre d'instruments financiers dérivés		105 326	189 489
Autres éléments de passif	10	709 723	713 359
		1 746 806	2 559 159
<b>Débiteures subordonnées</b>			
	11	150 000	250 525
<b>Capitaux propres</b>			
Actions privilégiées	12	210 000	210 000
Actions ordinaires	12	249 633	248 593
Surplus d'apport	13	73	–
Bénéfices non répartis		454 124	428 159
Actions de trésorerie	12 et 13	(590)	–
		913 240	886 752
		16 506 984 \$	16 607 476 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Notes	2005	2004
		Retraités (note 1)
<b>Revenu d'intérêt</b>		
	682 591 \$	690 789 \$
	59 744	57 546
	7 864	9 807
	750 199	758 142
<b>Frais d'intérêt</b>		
	408 309	455 950
	16 199	27 184
1	–	7 814
	424 508	490 948
<b>Revenu net d'intérêt</b>		
	325 691	267 194
4	40 000	40 000
	285 691	227 194
<b>Autres revenus</b>		
	89 164	89 183
	20 167	20 223
	16 223	30 620
	11 830	12 241
5	11 664	4 437
	9 570	12 886
	7 687	6 061
2	–	13 517
	10 066	9 781
	176 371	198 949
	462 062	426 143
<b>Frais autres que d'intérêt</b>		
	192 163	182 929
	107 559	104 682
15	82 229	82 108
	381 951	369 719
<b>Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle dans une filiale</b>		
	80 111	56 424
16	24 488	14 637
<b>Bénéfice découlant des activités poursuivies avant part des actionnaires sans contrôle dans une filiale</b>		
	55 623	41 787
2	–	1 916
<b>Bénéfice découlant des activités poursuivies</b>		
	55 623 \$	39 871 \$
<b>Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices</b>		
2	9 659	–
<b>Bénéfice net</b>		
	65 282 \$	39 871 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents		
1	12 030	8 606
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>		
	53 252 \$	31 265 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		
	23 525	23 485
	23 552	23 521
Résultat par action ordinaire découlant des activités poursuivies		
17	1,85 \$	1,33 \$
	1,85 \$	1,33 \$
Résultat net par action ordinaire		
17	2,26 \$	1,33 \$
	2,26 \$	1,33 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	Notes	2005	2004
			Retraités (note 1)
<b>Actions privilégiées</b>	1 et 12		
Solde au début de l'exercice et tel que publié antérieurement		210 000 \$	200 000 \$
Incidence de la modification de convention comptable portant sur la présentation du passif et des capitaux propres		–	(100 000)
Solde redressé au début de l'exercice		210 000	100 000
Émission au cours de l'exercice		–	110 000
Solde à la fin de l'exercice		210 000	210 000
<b>Actions ordinaires</b>	12		
Solde au début de l'exercice		248 593	246 813
Émissions au cours de l'exercice		1 040	1 780
Solde à la fin de l'exercice		249 633	248 593
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de l'exercice		–	–
Rémunération à base d'actions	13	73	–
Solde à la fin de l'exercice		73	–
<b>Bénéfices non répartis</b>	1		
Solde au début de l'exercice		428 159	426 500
Bénéfice net		65 282	39 871
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents		(12 030)	(8 606)
Actions ordinaires		(27 287)	(27 248)
Frais d'émission d'actions privilégiées, nets des impôts sur les bénéfices		–	(2 358)
Solde à la fin de l'exercice		454 124	428 159
<b>Actions de trésorerie</b>			
Solde au début de l'exercice		–	–
Acquisition	12	(590)	–
Solde à la fin de l'exercice		(590)	–
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>913 240 \$</b>	<b>886 752 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	2005	2004
		Retraités (note 1)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	65 282 \$	39 871 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :		
Provision pour pertes sur prêts	40 000	40 000
Gains sur les activités de titrisation	(8 995)	(1 437)
Pertes nettes sur disposition d'immobilisations corporelles	1 312	408
Gain net découlant des activités abandonnées (voir note 2)	(10 595)	-
Gain sur cessions (voir note 2)	-	(13 517)
Gain net sur disposition de valeurs mobilières détenues aux fins de placement	(2 019)	(13 832)
Impôts futurs	9 869	(3 304)
Amortissements	29 707	35 755
Variation nette des valeurs mobilières détenues aux fins de négociation	(18 431)	21 319
Variation des intérêts courus à recevoir	(5 460)	11 345
Variation de l'actif au titre d'instruments financiers dérivés	58 264	(109 445)
Variation des intérêts courus à payer	(45 086)	(11 085)
Variation du passif au titre d'instruments financiers dérivés	(84 163)	94 797
Autres, net	(69 668)	123 890
	(39 983)	214 765
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts	785 898	(381 909)
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	(769 511)	525 911
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	44 158	(157 339)
Rachat de débentures subordonnées	(100 525)	(149 723)
Émission d'actions privilégiées, nette des frais d'émission	-	106 588
Rachat d'actions privilégiées	-	(100 000)
Émissions d'actions ordinaires, nettes des frais d'émission	1 040	1 780
Acquisition d'actions de trésorerie	(590)	-
Dividendes, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents	(39 317)	(36 614)
	(78 847)	(191 306)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Flux de trésorerie nets découlant de la cession des activités abandonnées (voir note 2)	45 670	-
Flux de trésorerie nets découlant de cessions (voir note 2)	-	38 069
Contrepartie versée lors de la privatisation d'une filiale (voir note 2)	-	(60 225)
Variation nette des dépôts productifs d'intérêt auprès d'autres banques	20 960	387 401
Variation des valeurs mobilières détenues aux fins de placement		
Acquisitions	(26 117 606)	(28 052 727)
Produit à la vente et à l'échéance	26 189 909	28 113 641
Variation des prêts	(948 243)	(338 789)
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente	625 847	(251 884)
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires	341 408	149 072
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(29 165)	(18 017)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	106	2 909
	128 886	(30 550)
Variation nette de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 056	(7 091)
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en début d'exercice	47 681	54 772
<b>Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en fin d'exercice</b>	<b>57 737 \$</b>	<b>47 681 \$</b>
<b>Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :</b>		
Intérêts versés au cours de l'exercice	475 255 \$	476 965 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	31 640 \$	23 373 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 octobre 2005 et 2004 (Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

# 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de Banque Laurentienne du Canada (la Banque) ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du surintendant des institutions financières du Canada, les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables suivies dans l'établissement de ces états financiers consolidés, y compris les traitements comptables prescrits par le surintendant, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes aux PCGR.

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses concernant principalement l'évaluation d'éléments qui ont un effet sur les montants présentés aux états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

### PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations intersociétés.

Lorsque la Banque contrôle effectivement une filiale mais n'en détient pas toutes les actions ordinaires et privilégiées, la part des actionnaires sans contrôle dans la valeur comptable nette de la filiale est présentée séparément des capitaux propres au bilan consolidé de la Banque. La part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de la filiale est présentée déduction faite des impôts sur les bénéfices, à titre d'élément distinct à l'état consolidé des résultats.

La Banque consolide également les entités à détenteurs de droits variables lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire, tel que détaillé ci-après dans la section Modifications de conventions comptables.

Jusqu'en décembre 2004, les états financiers consolidés comprenaient la participation de la Banque dans la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. qui était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. En vertu de cette méthode, la Banque consolidait sa quote-part de chacun des actifs, des passifs, des revenus et des frais.

### ENCAISSE ET DÉPÔTS NON PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS AUPRÈS D'AUTRES BANQUES

En 2004, la Banque a adopté le chapitre 1100, intitulé *Principes comptables généralement reconnus*, tel que publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ce chapitre établissait certaines normes pour la communication d'une information financière en conformité avec les PCGR. Ainsi, certaines composantes des chèques et autres effets en transit sont maintenant comptabilisées, selon leur nature, sur la base de leur valeur brute dans l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et les dépôts aux entreprises, banques et autres, alors qu'auparavant, l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques incluaient également les chèques et autres effets en transit qui sont maintenant présentés dans les autres actifs et passifs.

### VALEURS MOBILIÈRES

#### Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières initialement acquises dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que les conditions de marché rendent d'autres placements plus attrayants sont incluses dans le portefeuille de placement. Les valeurs mobilières à échéance fixe sont comptabilisées au coût non amorti. Les autres valeurs mobilières sont comptabilisées au coût. Les gains et les pertes sur cession de valeurs mobilières, déterminés selon la méthode du coût moyen, ainsi que les dépréciations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables sont comptabilisés dans les autres revenus. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt.

#### Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières acquises en vue de leur revente à court terme sont incluses dans le portefeuille de négociation et sont comptabilisées à leur juste valeur estimative. Les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont comptabilisés à titre de passif et inscrits à leur juste valeur estimative. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont comptabilisés dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt.

## I. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

VALEURS ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS  
À DES VALEURS VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et des dates prédéterminés. Ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts encourus sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

## PRÊTS

**Présentation au bilan**

Les prêts sont présentés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné.

**Prêts douteux**

Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. S'ils ne le sont pas déjà, ces prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement. Tous les prêts, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, d'une province ou d'un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme prêts douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours ou lorsque l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement est nulle.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et les valeurs comptables de ces prêts sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative, moyennant la radiation totale ou partielle du prêt et/ou la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont constatés à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et si, de l'avis de la direction de la Banque, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut recouvrer son statut de prêt régulier que si les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

**Commissions sur prêts et constatation des revenus**

Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Les commissions et honoraires de montage relatifs aux prêts, y compris les charges de restructuration et de renégociation, sont généralement imputés au revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts. Les commissions et autres frais d'origination sont également imputés au revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts.

**Biens saisis**

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais de vente, sous la rubrique autres éléments d'actif. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est constaté à même la provision pour pertes sur prêts. Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées après la date de saisie, est constatée à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cours normal des affaires. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et sa juste valeur est constaté à l'état des résultats à même la provision pour pertes sur prêts.

## PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés suffisants pour absorber toutes les pertes probables de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées du montant imputé à la provision pour pertes sur prêts à l'état des résultats et réduites du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et que le recouvrement d'autres sommes est peu probable.

### Provisions spécifiques sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies prêt par prêt pour toutes les créances douteuses identifiées lors de la révision périodique des portefeuilles de prêts commerciaux et hypothécaires. Ces provisions sont estimées en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent aux prêts. Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties ou les prix de marché observables pour les prêts sont utilisés. Pour les prêts personnels douteux, autres que les soldes de cartes de crédit et les prêts à l'investissement, une provision est établie en fonction de l'expérience de radiation des dernières années lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours et, généralement, ces prêts sont entièrement radiés lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie; cependant, les soldes sont entièrement radiés lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours. Pour les prêts à l'investissement douteux, une provision spécifique est établie prêt par prêt lors de la révision périodique du portefeuille, généralement en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts.

### Provisions générales sur prêts

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes potentielles imputables à la détérioration de la qualité du crédit et se rapporte aux prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

Une provision générale attribuée, estimée à partir du profil de pertes historiques des dix dernières années et d'un facteur de référence au cycle économique, et ajustée pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit, est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette méthode permet d'attribuer spécifiquement la provision générale aux groupes de prêts identifiés.

La provision générale non attribuée reflète l'estimation des pertes potentielles du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions spécifiques et par la provision générale attribuée. Cette estimation tient compte des conditions économiques et de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

### TITRISATION DE PRÊTS

La Banque cède des blocs de prêts hypothécaires. Ces cessions sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs.

À ce moment, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge dans la vente, et constate le gain ou la perte réalisé à la vente dans les autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, une ou plusieurs tranches de titres subordonnés, des droits de gestion et des marges d'intérêt excédentaire. Le gain ou la perte réalisé à la vente dépend en partie de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés, en vertu de leur juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur est basée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés : pertes sur créances, taux de remboursement par anticipation, courbe des taux d'intérêt et taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les comptes de réserve et les marges d'intérêt excédentaire associés à ces opérations sont initialement comptabilisés au coût et présentés dans les autres éléments d'actif. Les tranches conservées de titres subordonnés sont également comptabilisées au coût. Elles sont présentées avec les valeurs mobilières du portefeuille de placement. Ces éléments sont ensuite réévalués trimestriellement afin d'identifier, le cas échéant, les baisses de valeur durables.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats sur la durée des prêts cédés.

Les transactions réalisées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001 sont comptabilisées selon les directives de l'abrégé des délibérations CPN-9 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, *Cessions de créances*, et n'ont fait l'objet d'aucun retraitement. Les gains relatifs aux opérations réalisées selon les anciennes normes sont amortis par imputation aux résultats lorsque les risques et les avantages importants relatifs à la propriété ont été transférés et qu'il n'y a plus de recours possible contre la Banque à l'égard de la contrepartie tirée de la vente. Toute perte résultant d'une vente, le cas échéant, a été constatée immédiatement.

### ACCEPTATIONS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un déboursé, est comptabilisé comme un élément d'actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

## I. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	Méthodes	Taux
Locaux	Solde dégressif	5 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	10 % à 30 %

Les gains et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont constatés dans les autres revenus.

## CHARGES REPORTÉES

Les frais directement rattachés à l'ouverture de nouvelles succursales sont généralement capitalisés au cours de la période de pré-exploitation. De l'avis de la Banque, la période de pré-exploitation s'étend à la période de six mois suivant l'ouverture des succursales. Les revenus rattachés à ces succursales, pendant cette même période, sont déduits des frais reportés. Le montant net des dépenses reportées est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de cinq ans.

## ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition sont soumis, au moins annuellement, à un test de dépréciation basé sur leurs justes valeurs. Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation potentielle est identifiée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui ne dépasse généralement pas 15 ans, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être entièrement réalisée. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont ramenés à leur juste valeur.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est imputée aux résultats des périodes au cours desquelles les baisses de valeur se produisent.

## AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

**Régimes de retraite**

La Banque offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Un de ces régimes offre également un volet à cotisations déterminées. Les cotisations sont effectuées par la Banque et les participants des régimes.

Pour les régimes à prestations déterminées, une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite est basée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables, selon la direction, en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. De même, cette méthode est utilisée pour calculer le rendement prévu des actifs des régimes. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, du coût des services passés et des gains ou pertes actuariels, e) des gains ou pertes découlant d'événements spéciaux, et f) la variation de la provision pour moins-value.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée

au marché des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts, qui variait de 9 à 11 ans en 2005 selon les régimes (de 9 à 11 ans en 2004).

Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes à prestations déterminées est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts par les régimes à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1<sup>er</sup> novembre 2000, est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts à cette date, variant de 10 à 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre la charge de retraite et les cotisations versées et est inclus dans les autres éléments d'actif ou les autres éléments de passif.

Pour le volet à cotisations déterminées, le coût constaté correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

### **Autres régimes**

La Banque offre à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient de certains avantages d'assurance-santé et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est constaté au cours de la carrière active des salariés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1<sup>er</sup> novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui est de 13 ans.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et des devises et, à l'occasion, dans les activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

#### **Instruments financiers dérivés utilisés afin de gérer les risques de la Banque**

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de gérer les risques de la Banque à l'égard des taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, le revenu ou les frais d'intérêt liés à ces instruments dérivés sont comptabilisés et inclus dans les frais d'intérêt à l'état consolidé des résultats.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS POUR LESQUELS LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE EST APPROPRIÉE**

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque instrument financier dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Si tel est le cas, la relation de couverture est désignée comme couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, et la documentation est constituée pour préciser, entre autres, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera utilisée. L'instrument financier dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser comme prévu la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Les opérations de couverture de la juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Les opérations de couverture des flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. Lorsqu'un instrument financier dérivé s'avère efficace pour la couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, il est constaté dans les autres éléments d'actif ou de passif à la juste valeur, et le gain ou la perte non réalisé lié à cet instrument financier dérivé est reporté.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou s'il est vendu ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et ce, de manière prospective. Le gain ou la perte reporté est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée au moment de la vente de l'élément couvert ou de sa liquidation avant l'échéance prévue, auquel cas, le gain ou la perte reporté est constaté dans les autres revenus.

Il reste toujours possible de désigner ces instruments financiers dérivés à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la désignation, toute juste valeur antérieurement constatée au bilan consolidé sera amortie par imputation aux autres revenus sur la durée résiduelle de l'instrument financier dérivé.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS POUR LESQUELS LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE N'EST PAS APPROPRIÉE**

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque, mais pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appropriée, sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

**Instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation**

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients, ceux-ci sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés dans les autres revenus. Les gains et les pertes non réalisés sont inscrits à leur montant brut dans les autres éléments d'actif ou de passif.

**Autres considérations**

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont déterminées au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix de marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité.

## CONTRATS DE DÉPÔT INDEXÉS SUR ACTIONS

Certaines obligations de dépôt, comme les CPG indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Les obligations relatives à ces dépôts sont comptabilisées à la juste valeur et les variations de celle-ci sont portées aux autres revenus.

## IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise les actifs ou passifs d'impôts futurs liés aux pertes fiscales et autres écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie, au besoin, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

## RÉSULTAT NET PAR ACTION ORDINAIRE

La Banque calcule le résultat de base par action ordinaire en divisant le bénéfice net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents, ainsi que les primes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en supposant que le produit reçu de la levée d'options, dont le prix de levée est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à ce cours moyen.

## RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions aux employés et directeurs.

Pour les nouvelles attributions d'options d'achat d'actions, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Banque constate la juste valeur des attributions comme augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport s'y rapportant, sur la période au cours de laquelle les droits s'acquièrent. Lorsque les options sont levées, le produit reçu, ainsi que le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions ordinaire. La valeur des options attribuées est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en utilisant les meilleures estimations de la direction. Pour les attributions antérieures au 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont octroyées aux employés et toute contrepartie versée par les employés par suite de la levée d'options est créditée au capital-actions ordinaire.

La juste valeur des droits à la plus-value des actions (DPVA) réglés en espèces, correspondant à l'excédent du cours de l'action sur le prix de levée, est constatée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits s'acquièrent.

La charge de rémunération relative aux attributions à base d'actions dans le cadre d'un programme d'octroi d'actions lié à la performance, correspond à la juste valeur des actions au moment de l'octroi et elle est constatée au cours de la période d'acquisition des droits.

## BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont inscrits dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

## CONVERSION DE DEVICES

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus.

## MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

**Consolidation des entités à détenteurs de droits variables**

En septembre 2004, l'ICCA a publié la version révisée de la note d'orientation en comptabilité n° 15 (NOC-15), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*. La NOC-15 fournit des directives sur l'application des principes de consolidation à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. En vertu de cette nouvelle norme, la Banque doit consolider ces entités si elle en est le principal bénéficiaire, c'est-à-dire si, en raison de ses participations ou intérêts financiers ou de ses liens avec ces dernières, elle aurait l'obligation d'absorber la majorité de leurs pertes prévues ou le droit de recevoir la majorité de leurs rendements résiduels prévus. Lorsque la Banque détient un droit variable significatif dans une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) qu'elle n'a pas consolidée, certaines informations portant sur la nature, l'objet, la taille et les activités de l'EDDV doivent également être fournies. Le 1<sup>er</sup> novembre 2004, la Banque a adopté cette note d'orientation de façon rétroactive sans retraitement des montants correspondants. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

## CONDUITS DE TITRISATION

La Banque titre ses propres actifs par l'intermédiaire de conduits de titrisation à vendeur exclusif et de conduits de titrisation à vendeur multiple, qui sont normalement considérés comme étant des EDDV. Au 1<sup>er</sup> novembre 2004, la Banque a consolidé un de ces conduits dont l'actif total était d'environ 109 900 000 \$. Au cours du premier trimestre, ce conduit a été converti en structure d'accueil admissible et celui-ci, conséquemment, a été déconsolidé. Ces opérations n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Les autres conduits n'ont pas été consolidés en vertu de la NOC-15, parce que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

La note 5 présente de plus amples détails relativement à ces entités.

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Par l'entremise de sa participation dans la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., la Banque était le promoteur de fonds communs de placement qui rencontraient les critères d'une EDDV avec des actifs totalisant 910 200 000 \$ au 1<sup>er</sup> novembre 2004. La coentreprise de la Banque percevait des honoraires, essentiellement basés sur la valeur de l'actif sous gestion, relativement à la gestion et l'administration de ces fonds. Cette coentreprise a été vendue le 31 décembre 2004 (voir note 2). La Banque détient également des unités relatives aux investissements sous forme de mise de fonds initiales pour certains fonds totalisant 14 899 000 \$ au 31 octobre 2005. Selon son analyse, la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces entités et celles-ci n'ont pas été consolidées.

## AUTRES ENTITÉS

La Banque agit également comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles, ce pour quoi elle perçoit des honoraires. Selon ses analyses, la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces entités et celles-ci n'ont pas été consolidées.

**Présentation du passif et des capitaux propres**

En janvier 2004, l'ICCA a publié des révisions au chapitre 3860 intitulé *Instruments financiers – information à fournir et présentation*, en vue d'exiger que les obligations pouvant être réglées, au gré de l'émetteur, au moyen d'un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres, à des conditions potentiellement désavantageuses, soient présentées comme des passifs. Les versements de dividendes sur ces actions seront désormais présentés comme des intérêts débiteurs à l'état des résultats. Les recommandations révisées s'appliquent de façon rétroactive, avec retraitement des montants correspondants.

L'application de cette norme révisée, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2004, n'a pas eu d'incidence sur le passif et les capitaux propres de la Banque puisque les titres émis et en circulation, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2004, répondaient aux exigences de présentation à titre de capitaux propres.

Par contre, les chiffres comparatifs relativement aux actions privilégiées de séries 7 et 8 au montant total de 100 000 000 \$ ayant été rachetées en juin 2004 ont été retraités. Pour l'exercice 2004, les dividendes et la prime sur le rachat relatifs à ces instruments, qui étaient auparavant inscrits à l'état consolidé de la variation des capitaux propres au montant de 7 900 000 \$ y compris les impôts sur les bénéfices afférents, ont été reclassés à l'état consolidé des résultats sous la rubrique Frais d'intérêt au montant de 7 814 000 \$ et Impôts sur les bénéfices au montant de 86 000 \$. Ce retraitement n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ni sur le résultat net par action.

## MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

**Instruments financiers**

Le 1<sup>er</sup> avril 2005, l'ICCA a publié trois normes comptables intitulées *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, Couvertures et Résultat étendu*. Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2006. L'incidence de ces normes sur les états financiers de la Banque ne peut être déterminée puisqu'elle dépend des positions et des stratégies de couverture de la Banque ainsi que de la volatilité des marchés au moment de l'application de ces normes.



## I. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

## INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Tous les actifs et passifs financiers seront comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à l'exception des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction qui seront comptabilisés au coût non amorti. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction seront constatés immédiatement à l'état consolidé des résultats. Pour leurs parts, les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente seront inscrits dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, après quoi ils seront constatés à l'état consolidé des résultats. Tous les instruments financiers dérivés seront présentés à la juste valeur au bilan consolidé.

## COUVERTURES

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les dérivés détenus aux fins de couverture seront inscrits à la juste valeur et les variations de la juste valeur seront comptabilisées à l'état consolidé des résultats. Les variations de juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert seront aussi comptabilisées à l'état consolidé des résultats moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts constatés au bilan consolidé. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur d'un instrument financier dérivé sera inscrite dans les autres éléments du résultat étendu. Ces éléments seront reclassés à l'état consolidé des résultats au cours des périodes où les flux de trésorerie de l'élément couvert auront un effet sur les résultats. De même, lorsqu'une relation de couverture présente une inefficacité, celle-ci sera constatée à l'état consolidé des résultats.

## RÉSULTAT ÉTENDU

Les autres éléments du résultat étendu seront présentés au bilan consolidé sous une rubrique distincte des capitaux propres.

## 2. Acquisitions et cessions

2005

**Cession de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.**

Le 31 décembre 2004, la Banque a complété l'acquisition de la participation de 49,9% de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. (BLCER) qui était détenue par La Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque (LCFER) pour un montant de 23 397 000 \$, sujet à certains ajustements post-clôture. Subséquemment, le 31 décembre 2004, Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. (Industrielle Alliance) a acquis la totalité des actions de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. de la Banque. Le prix de vente net, réglé en espèces, s'élève à 67 795 000 \$, sur la base des actifs sous gestion au 31 décembre 2004. Ce prix de vente est assujéti à certaines clauses de récupération qui totalisaient initialement 26 930 000 \$, basées sur les ventes nettes de fonds communs de placement au cours des six prochaines années se terminant le 31 décembre 2010 et du solde des fonds institutionnels sous gestion au 31 décembre 2005. Par conséquent, un gain initial de 9 777 000 \$ (8 139 000 \$, net des impôts afférents) a été reconnu à titre de bénéfice découlant des activités abandonnées, net des frais de transaction estimés à 2 261 000 \$ et un montant de 26 217 000 \$ a été comptabilisé à titre de gain reporté. De plus, la Banque, Industrielle Alliance et BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., ont conclu une entente de distribution de 10 ans. En vertu de cette entente, la Banque distribuera auprès de ses clients la famille de Fonds R acquise par l'Industrielle Alliance, de même que les fonds communs de placement de cette dernière. La Banque continuera à recevoir les commissions associées à la distribution de ces fonds, selon des modalités équivalentes à celles ayant cours dans l'industrie.

## CLAUSES DE RÉCUPÉRATION

En vertu d'une clause de récupération, la Banque doit rembourser à Industrielle Alliance un montant de 5 183 000 \$ annuellement, au cours des cinq années suivant la cession, advenant que les ventes nettes annuelles de fonds communs de placement n'atteignent pas 50 000 000 \$. Le produit de disposition relatif au niveau de vente de la première année a été constaté aux résultats au terme de l'exercice courant, compte tenu des ventes nettes au 31 octobre 2005 par rapport au niveau des ventes devant être atteint au 31 décembre 2005. La portion résiduelle du prix de vente ayant été reportée, sera constatée aux résultats au cours des quatre prochaines années lorsque les conditions de vente nette seront considérées comme étant atteintes. À la fin de la période de six ans se terminant le 31 décembre 2010, si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 290 000 000 \$, les montants qui auraient été remis à Industrielle Alliance en vertu de cette clause de récupération seraient remboursés à la Banque. Un paiement final de 8 300 000 \$ serait par ailleurs versé à la Banque au terme des cinq premières années de l'entente si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 350 000 000 \$. Compte tenu de cette prime, le prix de vente total relatif à la cession serait porté à 76 095 000 \$. Le gain relatif à ce paiement final sera reconnu aux résultats lorsque les conditions seront considérées comme étant atteintes.



En vertu d'une clause distincte de récupération, la Banque pourrait devoir rembourser jusqu'à 1 015 000 \$ à Industrielle Alliance en fonction de la rétention des actifs sous gestion institutionnels au cours de la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2005. La Banque a reporté un revenu de 300 000 \$ relativement à cette clause.

#### INVESTISSEMENTS SOUS FORME DE MISES DE FONDS INITIALES DANS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

La Banque détient également un investissement sous forme de mise de fonds initiale dans des fonds communs de placement qui était comptabilisé au coût. Puisque la Banque n'est plus impliquée dans la gestion des fonds communs de placement, il a été convenu que cet investissement allait être vendu. Afin de comptabiliser l'investissement à sa juste valeur, un montant initial de 4 400 000 \$ a été imputé au bénéfice découlant des activités abandonnées. Depuis, la Banque a comptabilisé un revenu de 35 000 \$ (24 000 \$, net des impôts afférents) afin de constater les gains nets réalisés et non réalisés liés à cet investissement.

Le gain, de même que les variations de valeurs des investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement, ont été attribués au secteur Autres, alors que la portion du gain relative aux clauses de récupération a été attribuée au secteur Services financiers aux particuliers.

#### Sommaire de la transaction

Produit de disposition, net	67 795 \$
Moins : Revenu reporté en vertu des clauses de récupération au moment de la cession	26 217
Actif net cédé, incluant le montant lié à l'achat des actions de LCFER <sup>(1)</sup>	29 540
	12 038
Frais associés à la transaction	2 261
Gain avant les éléments suivants	9 777
Réduction de valeur initiale d'investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement	(4 400)
Gain net avant impôts sur les bénéfices	5 377
Impôts sur les bénéfices	164
Gain net après impôts sur les bénéfices	5 213
Revenu constaté relativement aux clauses de récupération (5 183 \$ avant impôt sur les bénéfices)	4 422
Variation de valeur subséquente d'investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement et autres, net des impôts sur les bénéfices (35 \$ avant impôts sur les bénéfices)	24
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	9 659 \$

(1) L'actif net cédé consiste principalement en un écart d'acquisition et d'autres actifs incorporels liés à la participation acquise de LCFER, ainsi qu'à de l'encaisse au montant de 1 507 000 \$.

Les résultats d'exploitation et la situation financière liés à ces opérations, dont il est tenu compte dans les états financiers consolidés ci-joints, sont présentés ci-après. Ces activités sont présentées dans le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Les résultats liés à ces opérations, compris dans les bénéfices découlant des activités poursuivies, se détaillent comme suit :

	2005	2004
Autres revenus	1 036 \$	5 629 \$
Bénéfice net	29 \$	204 \$

Les actifs détenus à des fins de vente et les passifs liés à ces actifs se détaillent comme suit :

	2005	2004
Actif total	14 899 \$	34 245 \$
Passif total	- \$	1 528 \$

2004

#### Privatisation de B2B Trust

À la suite de l'approbation des actionnaires de B2B Trust, lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires, B2B Trust et une filiale en propriété exclusive de la Banque ont fusionné le 8 juin 2004. Dans le cadre de cette fusion, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust dont elle n'était pas propriétaire. Le prix d'acquisition de la participation additionnelle de 22,7% (25,2% en tenant compte de la levée des options émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de B2B Trust) s'établissait à 60 225 000 \$ et a été réglé en espèces. L'acquisition de la part des actionnaires minoritaires de B2B Trust a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

## 2. ACQUISITIONS ET CESSIONS (SUITE)

Cette opération a donné lieu à une augmentation de 18 278 000 \$ des autres actifs incorporels ; à un ajustement net créditeur de 2 813 000 \$ afin de refléter la juste valeur des instruments financiers acquis ; à la constatation d'un passif d'impôts futurs de 5 413 000 \$ ainsi qu'à une diminution de 50 173 000 \$ de la part des actionnaires sans contrôle dans une filiale. L'actif incorporel consiste en des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des relations avec les clients en découlant. Cet actif est amorti sur une période de 15 ans.

**Cession des activités de traitement d'opérations par carte de débit et de crédit**

Le 9 juillet 2004, la Banque a conclu une entente visant la vente de ses activités de traitement d'opérations par carte de débit et de crédit. Le prix de vente, réglé en espèces, s'est élevé à 3 900 000 \$, donnant lieu à un gain d'environ 3 631 000 \$ (3 042 000 \$ net des impôts), déduction faite des frais associés à la transaction. Des immobilisations, d'un montant de 244 000 \$, déduction faite de l'amortissement cumulé, ont été cédées dans le cadre de cette transaction. Ces activités étaient présentées dans le secteur d'activité Autres. Le gain résultant de la cession a été attribué aux secteurs Services financiers aux particuliers et Autres secteurs, pour 300 000 \$ et 3 331 000 \$ respectivement.

**Cession de certains droits de gestion de fonds communs de placement**

Le 8 juillet 2004, la Banque a complété la cession de certains droits de gestion de fonds communs de placement en Ontario et dans l'Ouest canadien. Le prix de vente, réglé en espèces, s'est élevé à 1 953 000 \$, donnant lieu à un gain de 1 928 000 \$ (1 605 000 \$ net des impôts), déduction faite des frais associés à la transaction. Ces activités étaient comprises dans le secteur Services financiers aux particuliers. Le gain a été attribué aux secteurs Services financiers aux particuliers et Autres secteurs, pour 900 000 \$ et 1 028 000 \$ respectivement.

**Cession d'un portefeuille de prêts sur cartes de crédit**

Le 2 février 2004, la Banque a vendu son portefeuille de prêts sur cartes de crédit de l'Ontario et de l'Ouest canadien ainsi que les droits contractuels y afférents évalués à 27 891 000 \$. Le prix de vente, réglé en espèces le 2 février 2004, s'est élevé à 32 216 000 \$, donnant lieu à un gain de 4 435 000 \$ (3 794 000 \$ net des impôts), déduction faite des frais associés à la transaction et des frais de conversion applicables. Ces actifs étaient compris dans le secteur Services financiers aux particuliers. Le gain résultant de la cession a été attribué aux secteurs Services financiers aux particuliers et Autres secteurs, pour 2 400 000 \$ et 2 035 000 \$ respectivement.

## 3. Valeurs mobilières

## A) ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

					2005		2004	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Rendement	Total	Rendement
<b>Portefeuille de placement</b>								
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	1 041 627 \$	455 102 \$	121 947 \$	- \$	1 618 676 \$	2,9 %	1 638 798 \$	2,6 %
par des provinces	38 854	2 405	-	-	41 259	2,7	153 592	2,4
Autres titres d'emprunt	46 608	102 961	43 666	-	193 235	4,8	132 214	5,1
Actions privilégiées	-	-	-	47 884	47 884	4,5	41 837	3,1
Actions ordinaires et autres	-	-	-	8 627	8 627	4,8	37 288	0,7
Titres hypothécaires	2 138	-	-	-	2 138	5,0	3 742	5,0
Total de la valeur comptable	1 129 227	560 468	165 613	56 511	1 911 819	3,1 %	2 007 471	2,7 %
Total de la juste valeur	1 125 654 \$	554 809 \$	164 575 \$	56 397 \$	1 901 435 \$		2 002 380 \$	
<b>Portefeuille de négociation</b>								
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	31 448 \$	39 888 \$	85 360 \$	- \$	156 696 \$		195 571 \$	
par des provinces	111 021	189 790	174 955	-	475 766		510 058	
par des corps municipaux	10 028	21 409	8 265	-	39 702		34 860	
Autres titres d'emprunt	50 013	67 078	62 151	-	179 242		160 605	
Actions ordinaires et autres	-	-	-	63 277	63 277		32 169	
Titres hypothécaires	415	100 240	13 249	-	113 904		61 741	
	202 925	418 405	343 980	63 277	1 028 587		995 004	
Total de la valeur comptable	1 332 152 \$	978 873 \$	509 593 \$	119 788 \$	2 940 406 \$		3 002 475 \$	

La classification ci-dessus est établie d'après l'échéance contractuelle des titres.

Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

Les valeurs mobilières libellées en dollars américains totalisent 91 412 000 \$ (48 408 000 \$ en 2004).

#### B) PORTEFEUILLE DE PLACEMENT - GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS

	2005				2004			
	Valeur comptable	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur	Valeur comptable	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	1 618 676 \$	999 \$	11 646 \$	1 608 029 \$	1 638 798 \$	376 \$	2 463 \$	1 636 711 \$
par des provinces	41 259	17	55	41 221	153 592	47	225	153 414
Autres titres d'emprunt	193 235	2 255	1 855	193 635	132 214	3 182	859	134 537
Actions privilégiées	47 884	510	457	47 937	41 837	560	246	42 151
Actions ordinaires et autres	8 627	71	238	8 460	37 288	514	6 049	31 753
Titres hypothécaires	2 138	15	-	2 153	3 742	72	-	3 814
	1 911 819 \$	3 867 \$	14 251 \$	1 901 435 \$	2 007 471 \$	4 751 \$	9 842 \$	2 002 380 \$

## 4. Prêts

#### A) PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2005				
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total des provisions
Prêts personnels	3 907 320 \$	16 919 \$	7 267 \$	24 828 \$	32 095 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 806 853	9 783	3 735	5 559	9 294
Prêts hypothécaires commerciaux	595 946	12 173	5 904	4 648	10 552
Prêts commerciaux et autres	1 539 893	82 063	47 650	25 818	73 468
Provision générale non attribuée	-	-	-	4 397	4 397
	11 850 012 \$	120 938 \$	64 556 \$	65 250 \$	129 806 \$

  

	2004				
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total des provisions
Prêts personnels	3 638 991 \$	18 103 \$	10 059 \$	23 795 \$	33 854 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 509 022	13 199	3 935	5 832	9 767
Prêts hypothécaires commerciaux	604 085	15 482	6 064	3 625	9 689
Prêts commerciaux et autres	1 542 760	80 213	54 734	23 063	77 797
Provision générale non attribuée	-	-	-	8 935	8 935
	11 294 858 \$	126 997 \$	74 792 \$	65 250 \$	140 042 \$

Les prêts libellés en dollars américains totalisent 59 283 000 \$ (48 071 000 \$ en 2004).

En 2005, les biens saisis destinés à la vente s'élèvent à 1 440 000 \$ (9 990 000 \$ en 2004) et le montant de l'annulation des provisions spécifiques y étant associées, à néant \$ (5 164 000 \$ en 2004).

#### B) PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2005				2004	
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres	Total des provisions spécifiques	Total des provisions spécifiques
Solde en début d'exercice	10 059 \$	3 935 \$	6 064 \$	54 734 \$	74 792 \$	85 927 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	25 069	626	1 557	12 748	40 000	52 000
Provision pour pertes sur prêts résultant de la cession des succursales	-	-	-	-	-	(737)
Radiations <sup>(1)</sup>	(33 020)	(1 097)	(1 724)	(20 160)	(56 001)	(67 887)
Recouvrements	5 159	271	7	328	5 765	5 489
Solde en fin d'exercice	7 267 \$	3 735 \$	5 904 \$	47 650 \$	64 556 \$	74 792 \$

(1) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés les 31 octobre 2005 et 2004.

## 4. PRÊTS (SUITE)

## C) PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

						2005	2004
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres	Provision générale non attribuée	Total des provisions générales	Total des provisions générales
Solde en début d'exercice	23 795 \$	5 832 \$	3 625 \$	23 063 \$	8 935 \$	65 250 \$	77 250 \$
Variation au cours de l'exercice	1 033	(273)	1 023	2 755	(4 538)	–	–
Réduction de la provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	–	–	–	–	–	–	(12 000)
Solde en fin d'exercice	24 828 \$	5 559 \$	4 648 \$	25 818 \$	4 397 \$	65 250 \$	65 250 \$

## 5. Titrisation de prêts

En vertu du programme de titres hypothécaires prévu à la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque a titrisé au cours de l'exercice des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) totalisant 266 850 000 \$ (150 432 000 \$ en 2004), par la création de titres hypothécaires. La Banque a subséquemment vendu la totalité de ces titres hypothécaires. Également, la Banque a titrisé au cours de l'exercice des prêts hypothécaires conventionnels totalisant 75 998 000 \$ (néant \$ en 2004).

Relativement à ces transactions, au cours de l'exercice, la Banque a perçu un produit net en espèces de 341 408 000 \$ (149 072 000 \$ en 2004) et a constaté, au poste Autres revenus, des gains de titrisation de 8 995 000 \$ (1 437 000 \$ en 2004), déduction faite des frais liés aux transactions. Le calcul de ces gains tient compte principalement de droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs de 14 567 000 \$ (5 539 000 \$ en 2004) déduction faite des passifs de gestion de 2 889 000 \$ (1 068 000 \$ en 2004) et de comptes de réserve de 760 000 \$ (néant \$ en 2004).

Relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels, les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés se détaillent comme suit :

Hypothèses clés	2005	2004
Taux de remboursement anticipé	19 %	26 %
Taux de marge d'intérêt excédentaire	1,60 %	1,74 %
Taux d'actualisation	4,03 %	5,28 %
Taux de pertes sur créances	0,05 %	s.o.

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés de 8 074 000 \$ (8 169 000 \$ en 2004). L'amortissement relatif aux passifs de gestion imputé aux résultats est de 1 460 000 \$ (1 726 000 \$ en 2004).

Le tableau suivant présente la valeur des droits conservés, ainsi que la sensibilité de la juste valeur de ces droits à des changements défavorables immédiats de 10 % et de 20 % dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés au 31 octobre 2005.

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables	2005	2004
<b>Valeur comptable des droits conservés</b>	21 175 \$	15 132 \$
<b>Juste valeur des droits conservés</b>	26 005 \$	17 544 \$
<b>Durée de vie moyenne pondérée (en mois)</b>	24	25
<b>Taux de remboursement anticipé</b>	17 %	20 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	508 \$	280 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	1 002 \$	532 \$
<b>Taux de pertes sur créances <sup>(1)</sup></b>	0,15 %	0,25 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	20 \$	41 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	41 \$	81 \$
<b>Taux d'actualisation</b>	3,7 %	6,5 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	144 \$	133 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	289 \$	261 \$

(1) Pertes prévues sur prêts hypothécaires résidentiels conventionnels seulement. Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, s'extrapoler parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou atténuer les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses.

L'encours total des prêts titrisés s'élevait à 702 718 000 \$ à la fin de l'exercice (551 964 000 \$ à la fin de l'exercice 2004).

## 6. Immobilisations corporelles

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	651 \$	– \$	651 \$	651 \$
Locaux	3 548	1 420	2 128	2 177
Améliorations locatives	45 319	26 130	19 189	15 217
Matériel et mobilier	70 692	60 254	10 438	9 721
Matériel informatique et logiciels	290 631	229 244	61 387	66 724
	410 841 \$	317 048 \$	93 793 \$	94 490 \$

L'amortissement de l'exercice imputé à l'état consolidé des résultats est de 28 192 000 \$ (34 445 000 \$ en 2004). Le poste Matériel informatique et logiciels comprend un montant de 6 543 000 \$ (6 922 000 \$ en 2004) relatif à des projets en développement qui ne font pas l'objet d'amortissement.

## 7. Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

	Services financiers aux particuliers	Gestion du patrimoine et Courtage	Total
Solde aux 31 octobre 2003 et 2004	53 790 \$	239 \$	54 029 \$
Disposition liée à la cession de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. (voir la note 2)	–	(239)	(239)
<b>Solde au 31 octobre 2005</b>	<b>53 790 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>53 790 \$</b>

Se référer à la note 23 pour la description des secteurs d'activité.

Les autres actifs incorporels sont composés comme suit :

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Relations contractuelles et relations avec des clients	18 278 \$	1 731 \$	16 547 \$	17 770 \$
Contrat de gestion de fonds communs de placement	–	–	–	1 127
	18 278 \$	1 731 \$	16 547 \$	18 897 \$

Le 8 juin 2004, la privatisation de B2B Trust a donné lieu à la comptabilisation d'un actif incorporel au montant de 18 278 000 \$. Cet actif consiste en des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des relations avec des clients et est amorti sur une période de 15 ans.

L'amortissement des autres actifs incorporels imputé à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice est de 1 344 000 \$ (1 259 000 \$ en 2004).

La Banque soumet annuellement les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à un test de dépréciation. Aucune réduction de valeur n'a été constatée pour 2005 et 2004.

## 8. Autres éléments d'actif

	2005	2004
Autres items en transit (note 1)	180 923 \$	85 730 \$
Frais différés liés à l'origination de prêts et dépôts	92 218	98 615
Intérêts courus à recevoir	73 877	68 417
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	42 458	43 821
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	26 682	32 582
Débiteurs, frais payés d'avance et autres	44 469	30 784
	<b>460 627 \$</b>	<b>359 949 \$</b>

## 9. Dépôts

	2005			2004	
	Dépôts à vue	Dépôts sur préavis	Dépôts à terme	Total	Total
Particuliers	99 867 \$	1 771 059 \$	8 704 490 \$	10 575 416 \$	10 454 368 \$
Entreprises, banques et autres	657 026	109 830	2 354 666	3 121 522	2 456 672
	<b>756 893 \$</b>	<b>1 880 889 \$</b>	<b>11 059 156 \$</b>	<b>13 696 938 \$</b>	<b>12 911 040 \$</b>

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

Les dépôts libellés en dollars américains totalisent 271 618 000 \$ (347 938 000 \$ en 2004) et les dépôts libellés en d'autres devises, principalement en euros, s'élèvent à 654 000 \$ (697 000 \$ en 2004).

## 10. Autres éléments de passif

	2005	2004
Intérêts courus à payer	411 503 \$	456 589 \$
Chèques et autres effets en transit (note 1)	173 580	133 830
Gain reporté lié à la vente de BLCER (note 2)	20 738	–
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	15 088	31 520
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	10 340	9 600
Créditeurs, frais courus et autres (note 15)	78 474	81 820
	<b>709 723 \$</b>	<b>713 359 \$</b>

## 11. Débentures subordonnées et passif lié aux actions privilégiées

### DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation des débentures subordonnées est sujet à l'approbation du surintendant des institutions financières du Canada.

## ÉMISES ET EN CIRCULATION AUX 31 OCTOBRE

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	2005	2004
Décembre 2009	8	7,00 %	Remboursables au pair à partir de décembre 2004.	- \$	50 525 \$
Octobre 2010	6	8,90 %	Remboursables au pair à partir d'octobre 2005.	-	50 000
Juin 2011	9	6,50 %	Remboursables au pair à partir de juin 2006 ; taux à être révisé en juin 2006 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,25%.	150 000	150 000
				150 000 \$	250 525 \$

Les échéances des débetures subordonnées, en supposant les dates d'échéance les plus rapprochées selon les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

2006	150 000 \$
------	------------

Le 18 octobre 2005, la Banque a remboursé par anticipation la totalité de ses débetures à 8,90 %, série 6, échéant en 2010, d'un montant en capital global de 50 000 000 \$, plus les intérêts courus non versés jusqu'à la date de remboursement.

Le 15 décembre 2004, la Banque a remboursé par anticipation la totalité de ses débetures à 7,00 %, série 8, échéant en 2009, d'un montant nominal de référence de 100 000 000 \$, incluant les débetures de 49 475 000 \$ qu'elle avait rachetées au 31 octobre 2004, plus les intérêts courus non versés jusqu'à la date de remboursement. Le rachat des débetures au cours de l'exercice 2004, pour un montant de 49 723 000 \$, avait généré une perte de 248 000 \$ comprise dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

Le 1<sup>er</sup> juin 2004, la Banque a remboursé par anticipation la totalité de ses débetures à 5,75 %, série 7, échéant en 2009, d'un montant nominal de référence de 100 000 000 \$, plus les intérêts courus non versés jusqu'à la date de remboursement. Dans le cadre de cette transaction, des coûts de 1 063 000 \$ ont été imputés aux résultats.

## PASSIF LIÉ AUX ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le 16 juin 2004, la Banque a procédé au rachat par anticipation de la totalité de ses actions privilégiées de série 7 et 8, à un prix de 25,50 \$ par action, pour une contrepartie globale de 102 000 000 \$, incluant la prime de rachat de 2 000 000 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat. La prime et les dividendes liés à ces actions ont été présentés comme des intérêts débiteurs à l'état des résultats, conformément aux nouvelles exigences relatives aux instruments financiers (voir la note 1).

Ces actions privilégiées rachetées ont cessé, à compter de la date de rachat, de donner droit à des dividendes.

## 12. Capital-actions

## AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

## ÉMIS ET EN CIRCULATION AUX 31 OCTOBRE

	2005			2004			
	Dividendes par action <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000 \$	6 132 \$	4 000 000	100 000 \$	6 132 \$
Série 10	1,312 \$	4 400 000	110 000	5 898	4 400 000	110 000	2 474
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000 \$	12 030 \$	8 400 000	210 000 \$	8 606 \$
Actions ordinaires		23 556 545	249 633 \$	27 293 \$	23 511 343	248 593 \$	27 248 \$
Actions de trésorerie		(20 000)	(590) \$	(6) \$	-	- \$	- \$

(1) Dividendes non cumulatifs

## 12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES

**Conditions liées aux actions**

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 décembre 2006, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 décembre 2010, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 décembre 2006, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 juin 2009, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 juin 2009, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

**Émission d'actions privilégiées**

Le 15 avril 2004, la Banque a émis 4 400 000 actions privilégiées de série 10, au prix de 25 \$ chacune, pour un montant global de 110 000 000 \$. Le produit de l'émission s'est établi à 106 588 000 \$, déduction faite des frais d'émission.

## ACTIONS ORDINAIRES

**Émissions d'actions ordinaires**

Au cours de l'exercice, 45 202 actions ordinaires (75 758 actions en 2004) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 1 040 000 \$ (1 780 000 \$ en 2004).

## ACTIONS DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, 20 000 actions ordinaires ont été acquises sur les marchés relativement aux obligations en vertu d'un programme d'octroi d'actions lié à la performance. Ces actions sont présentées au titre d'actions de trésorerie, en diminution des capitaux propres.

## RESTRICTIONS SUR LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada (BSIF) à l'égard du capital ou des liquidités.

De plus, selon la *Loi sur les banques*, il est interdit de déclarer ou de verser des dividendes au cours d'un exercice donné sans l'autorisation du BSIF si, le jour où le dividende est déclaré, le total de tous les dividendes déclarés pour l'exercice dépasse le total du bénéfice net depuis le début de l'exercice et du bénéfice net non réparti des deux exercices antérieurs.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie aux conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut en aucun cas verser de dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

## RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

La Banque a un régime de droits de souscription des actionnaires destiné à favoriser le traitement équitable des actionnaires advenant toute offre publique d'achat visant la Banque. Les droits de souscription émis en vertu du régime de droits ne peuvent être exercés que lorsqu'une personne, y compris les personnes qui lui sont liées, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % des actions ordinaires en circulation de la Banque ou plus sans se conformer aux dispositions visant les offres autorisées du régime de droits ou sans obtenir l'approbation du Conseil d'administration de la Banque. Advenant une acquisition en pareilles circonstances, chaque droit donnerait à son détenteur, exception faite de l'acquéreur et des personnes qui lui sont liées, le droit d'acquérir des actions ordinaires de la Banque avec un escompte de 50 % sur le cours du marché prévalent à ce moment. Aux termes du régime de droits, une offre autorisée est une offre faite au moyen d'une note d'information envoyée à tous les actionnaires de la Banque et ouverte pendant au moins 60 jours. Si, au terme des 60 jours, au moins 50 % des actions ordinaires en circulation, autres que celles qui appartiennent à l'initiateur et des personnes qui lui sont liées, ont été déposées, l'initiateur peut souscrire et payer les actions, mais il doit prolonger son offre de dix jours supplémentaires afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions. Dans le cas d'une offre publique d'achat hostile, les droits entraîneraient une dilution importante pour la personne qui présente l'offre.



## 13. Rémunération à base d'actions

### OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions, des options sont octroyées aux employés clés visant l'achat d'actions ordinaires à des prix qui ne devront pas être inférieurs à ceux du marché immédiatement avant la date de l'attribution.

Le droit de levée des options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'attribution.

Au 31 octobre 2005, la Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2004), en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 114 418 (112 568 en 2004) étaient toujours disponibles.

La Banque n'ayant pas attribué d'option depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, aucune charge n'a été constatée pour les exercices terminés les 31 octobre 2005 et 2004, tel que permis par les dispositions transitoires de l'ICCA.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en cours pour les exercices terminés les 31 octobre :

	2005		2004	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par option	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par option
En cours au début de l'exercice	476 089	26,99 \$	595 522	26,76 \$
Exercées	(45 202)	23,00 \$	(75 758)	23,49 \$
Annulées	(1 850)	30,58 \$	(43 675)	29,88 \$
En cours à la fin de l'exercice	429 037	27,40 \$	476 089	26,99 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	404 037	27,35 \$	416 239	26,75 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des options en circulation et des options pouvant être levées au 31 octobre 2005.

Fourchette des prix de levée	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix de levée moyen pondéré par option	Nombre d'options pouvant être levées	Prix de levée moyen pondéré par option
15,85 \$ - 19,94 \$	49 800	2,32	18,38 \$	49 800	18,38 \$
22,08 \$ - 25,14 \$	33 517	3,61	22,12 \$	33 517	22,12 \$
27,08 \$ - 31,80 \$	345 720	3,97	29,21 \$	320 720	29,29 \$
	429 037			404 037	

### AUTRES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquiert sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de 10 ans. De plus, au cours du quatrième trimestre de l'exercice courant, la Banque a mis en place un programme d'octroi d'actions lié à la performance. En vertu de ce programme, 20 000 actions ordinaires de la Banque ont été attribuées. Les droits sur ces actions seront acquis à la fin d'une période de 16 mois se terminant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, si la Banque rencontre certains objectifs de rendement.

Au cours de l'exercice, une charge de 1 361 000 \$ (revenu de 271 000 \$ en 2004) a été comptabilisé relativement à ces régimes. Au 31 octobre 2005, il y avait 687 721 DPVA (800 220 en 2004) en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 26,98 \$ (26,60 \$ en 2004), dont 205 021 (258 158 en 2004) pouvaient être exercés en fin d'exercice. Au 31 octobre 2005, la durée résiduelle moyenne pondérée des DPVA était de 6,61 ans (7,35 ans en 2004).

La Banque offre également un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. Au 31 octobre 2005, il y avait 21 755 (16 884 en 2004) unités en circulation d'une valeur totale de 660 000 \$ (451 000 \$ en 2004). La charge au titre de la rémunération comptabilisée au cours de l'exercice relativement à ce régime a été de 209 000 \$ (86 000 \$ en 2004).

## 13. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (SUITE)

## RÉGIME D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS DE B2B TRUST

B2B Trust offrait un régime d'option d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants et employés clés, ainsi qu'à des administrateurs et dirigeants de la Banque Laurentienne. Au moment de la privatisation de B2B Trust en 2004, tous les droits relatifs à ces options en cours ont été acquis conformément aux modalités du régime. Les 798 500 options dont le prix de levée était inférieur à 9,50 \$, soit l'offre de la Banque, ont été levées, alors que les autres options ont été annulées. Au cours de l'exercice 2004, B2B Trust n'avait attribué aucune option. Une charge de 85 000 \$ a été constatée dans les résultats consolidés en 2004, comprenant l'incidence de l'acquisition accélérée des droits lors de la privatisation.

## 14. Avantages sociaux futurs

## DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés, à prestations déterminées. Un de ces régimes prévoit un volet à cotisations déterminées. Ceux-ci garantissent à la plupart des salariés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre également à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

## TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2005, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à son régime à cotisations déterminées, s'est élevé à 15 985 000 \$ (27 479 000 \$ en 2004).

## DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été effectuées en date du 31 décembre 2004 et en date du 31 décembre 2003 pour un des régimes. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés doivent être effectuées en date du 31 décembre 2005 et en date du 31 décembre 2006 pour un des régimes.

## OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées</b>				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	276 906 \$	23 169 \$	251 595 \$	22 470 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	6 318	41	6 146	38
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	18 325	1 257	17 464	1 263
Prestations versées	(15 021)	(1 824)	(14 814)	(1 294)
Cotisations des employés	2 411	–	2 369	–
Coût des services passés	240	–	–	–
Pertes actuarielles	56 992	2 941	2 029	692
Transfert lié à l'acquisition de succursales en 2001	–	–	12 117	–
Autres	192	–	–	–
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	346 363 \$	25 584 \$	276 906 \$	23 169 \$

## ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	244 183 \$	– \$	195 861 \$	– \$
Rendement réel des actifs des régimes	23 526	–	24 435	–
Cotisations de la Banque	11 717	–	23 947	–
Cotisations des employés	2 411	–	2 369	–
Prestations versées	(14 759)	–	(14 546)	–
Transfert lié à l'acquisition de succursales en 2001	–	–	12 117	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	267 078 \$	– \$	244 183 \$	– \$

## RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	267 078 \$	– \$	244 183 \$	– \$
Obligation au titre des prestations constituées	346 363	25 584	276 906	23 169
Situation de capitalisation – déficit	(79 285)	(25 584)	(32 723)	(23 169)
Obligation transitoire non amortie	584	11 834	848	12 655
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	3 840	–	4 168	–
Pertes actuarielles nettes non amorties	112 050	8 679	66 325	6 117
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	37 189 \$	(5 071) \$	38 618 \$	(4 397) \$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments d'actif	42 458 \$	– \$	43 821 \$	– \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments de passif	5 269 \$	5 071 \$	5 203 \$	4 397 \$

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES EN POURCENTAGE <sup>(1)</sup>

Catégorie d'actifs	2005	2004
	Titres de capitaux propres	54 %
Titres d'emprunt et autres	46	42
Total	100 %	100 %

(1) Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprennent aucun titre de capitaux propres de la Banque aux 31 octobre 2005 et 2004.

## RÉGIMES DONT L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EXCÈDE LES ACTIFS

Les montants relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	332 561 \$	25 584 \$	265 751 \$	23 169 \$
Juste valeur des actifs des régimes	249 739	–	229 595	–
Situation de capitalisation – déficit	(82 822) \$	(25 584) \$	(36 156) \$	(23 169) \$

## 14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

## COMPOSANTES DES COÛTS DE L'EXERCICE CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	6 318 \$	41 \$	6 146 \$	38 \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	18 325	1 257	17 464	1 263
Rendement réel des actifs des régimes	(23 526)	–	(24 435)	–
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	56 992	2 941	2 029	692
Autres	192	–	–	–
Éléments des coûts au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	58 301	4 239	1 204	1 993
Excédent du rendement réel par rapport au rendement prévu	6 846	–	7 783	–
Report de montants au cours de l'exercice :				
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	(56 992)	(2 941)	(2 029)	(692)
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	569	–	542	–
Pertes actuarielles	4 420	378	3 851	501
Obligation transitoire	264	821	264	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme des coûts au titre des avantages sociaux futurs	(44 893)	(1 742)	10 411	630
Total des coûts constatés au titre des régimes à prestations déterminées	13 408	2 497	11 615	2 623
Coût total constaté au titre du volet à cotisations déterminées	2 183	–	1 970	–
<b>Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>15 591 \$</b>	<b>2 497 \$</b>	<b>13 585 \$</b>	<b>2 623 \$</b>

## PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Moyenne pondérée des hypothèses</b>				
<b>Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre :</b>				
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice	5,35 %	5,35 %	6,50 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
<b>Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre :</b>				
Taux d'actualisation, pour l'exercice	6,50 %	6,50 %	6,75 %	6,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	–	7,75 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

## TAUX TENDANCIELS HYPOTHÉTIQUES DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ AUX 31 OCTOBRE :

	2005	2004
Taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé	9,0 %	9,5 %
Niveau vers lequel le taux devrait baisser graduellement et auquel il devrait se maintenir par la suite	5 %	5 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2013	2013

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance-santé. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi pour 2005 :

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	103 \$	(86) \$
Obligation au titre des prestations constituées	1 730 \$	(1 448) \$

## 15. Frais de restructuration

En 2003, la Banque avait initié un programme de réduction de dépenses d'un montant initial de 21 569 000 \$, comprenant des prestations de cessation d'emploi, la radiation de certains actifs technologiques et l'optimisation de l'utilisation de certains locaux. La provision maintenant disponible au montant de 1 173 000 \$ (2 371 000 \$ en 2004) est essentiellement liée à des obligations au titre de loyers demeurant exigibles pour des locaux vacants. Au cours de l'exercice, la provision a été réduite pour un montant de 697 000 \$, à la suite d'un ajustement du niveau d'occupation anticipé de certains locaux.

## 16. Impôts sur les bénéfices

### ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit :

	2005	2004
Immobilisations	70 903 \$	67 358 \$
Provision cumulative pour pertes sur prêts	35 504	38 815
Impôt minimum des institutions financières recouvrable	10 615	22 419
Reports prospectifs de pertes fiscales	15 491	13 800
Actifs incorporels	2 387	2 244
Actif aux titres des prestations constituées – régimes de retraite	(10 310)	(10 802)
Charges reportées	(20 864)	(21 094)
Autres écarts temporaires	3 206	1 181
<b>Actifs d'impôts futurs, montant net</b>	<b>106 932 \$</b>	<b>113 921 \$</b>

### CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissent comme suit :

	2005	2004
		Retraité (note 1)
<b>État consolidé des résultats</b>		
Charge d'impôts exigibles	14 619 \$	17 941 \$
Charge (économie) d'impôts futurs		
Résorption (création) des écarts temporaires	9 869	(1 604)
Modification des taux d'imposition	–	(1 700)
	9 869	(3 304)
	<b>24 488 \$</b>	<b>14 637 \$</b>
<b>État consolidé de la variation des capitaux propres</b>		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	5 745 \$	1 950 \$
Économie d'impôts futurs	(5 494)	(2 899)
	<b>251 \$</b>	<b>(949) \$</b>

### RAPPROCHEMENT AVEC LES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Le rapprochement entre la charge d'impôts relativement aux activités poursuivies et le montant en dollars des impôts, par application des taux prévus par la loi, s'établit comme suit :

	2005		2004	
	Montant		Montant	Retraité (note 1)
Impôts sur les bénéfices au taux prévu par la loi	25 651 \$	32,0 %	18 653 \$	33,1 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Impôt des grandes sociétés	779	1,0	1 223	1,9
Modification des taux d'imposition	–	–	(1 700)	(2,6)
Portion non imposable du gain sur cession d'actifs	–	–	(1 646)	(2,6)
Autres, montant net	(1 942)	(2,4)	(1 893)	(3,9)
<b>Impôts sur les bénéfices relativement aux activités poursuivies, présentés à l'état consolidé des résultats</b>	<b>24 488 \$</b>	<b>30,6 %</b>	<b>14 637 \$</b>	<b>25,9 %</b>

## 16. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

Les revenus nets d'assurance crédit générés à l'étranger avant le 1<sup>er</sup> novembre 2003 seront imposés uniquement au moment de leur rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement de ces bénéfices non répartis, qu'elle considère nécessaire aux opérations courantes à l'étranger, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard.

## 17. Résultat par action ordinaire

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers) se détaille comme suit :

	2005	2004
<b>Résultat par action ordinaire de base</b>		
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	55 623 \$	39 871 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents	12 030	8 606
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	43 593 \$	31 265 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 525	23 485
Résultat par action ordinaire de base découlant des activités poursuivies	1,85 \$	1,33 \$
<b>Résultat par action ordinaire dilué</b>		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	43 593 \$	31 265 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 525	23 485
Options d'achat d'actions dilutives et autres	27	36
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	23 552	23 521
Résultat par action ordinaire dilué découlant des activités poursuivies	1,85 \$	1,33 \$

Les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires. Ces conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du résultat par action ordinaire dilué, puisque la Banque a la possibilité d'effectuer ses règlements au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée démontre que les règlements se font au comptant.

Un nombre moyen de 290 285 (316 187 en 2004) options d'achat d'actions n'a pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué puisque le prix moyen d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Banque au cours de l'exercice.

## 18. Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants. Les prêts consentis aux administrateurs sont assortis aux conditions du marché pour des risques similaires. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2%, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés sous la rubrique Revenu d'intérêt à l'état consolidé des résultats. Le solde des prêts consentis en vertu de tels contrats s'établit comme suit :

	2005	2004
Prêts hypothécaires	143 \$	193 \$
Autres prêts	386	80
	529 \$	273 \$

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, dont notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties non-liées.

## 19. Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels sont établis le rendement de dépôts indicatifs, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que décrits ci-après.

Les différents instruments financiers dérivés compris dans les tableaux suivants sont comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou flottant dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux devises différentes sur une période donnée.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu à l'égard d'un montant nominal de référence avec une échéance précise débutant à une date ultérieure donnée.
- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'accord est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv) Les contrats à terme normalisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés. Ces montants ne reflètent pas le potentiel de gain ou de perte lié aux risques de crédit ou de marché de ces instruments.

### A) DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions de dollars)	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couverture	2005 Autres contrats <sup>(1)</sup>
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps	3 203 \$	6 681 \$	10 \$	9 894 \$	3 677 \$	6 217 \$
<b>Cotés en bourse</b>						
Contrats à terme normalisés	46	–	–	46	–	46
<b>Contrats de change</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps de devises	1 250	23	–	1 273	–	1 273
Contrats à terme	881	33	–	914	–	914
Options achetées	439	–	–	439	–	439
Options vendues	336	–	–	336	–	336
<b>Autres contrats <sup>(2)</sup></b>						
	27	124	–	151	–	151
	6 182 \$	6 861 \$	10 \$	13 053 \$	3 677 \$	9 376 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Comprennent les dérivés sur actions non cotés en bourse.

## 19. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

(en millions de dollars)	Durée jusqu'à l'échéance			2004		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couverture	Autres contrats (1)
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps	3 300 \$	7 535 \$	– \$	10 835 \$	3 429 \$	7 406 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	482	–	–	482	–	482
<b>Cotés en bourse</b>						
Contrats à terme normalisés	427	–	–	427	–	427
<b>Contrats de change</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps de devises	789	42	–	831	–	831
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	50	–	–	50	50	–
Contrats à terme	648	30	–	678	–	678
Options achetées	803	–	–	803	–	803
Options vendues	733	–	–	733	–	733
<b>Autres contrats (2)</b>	<b>44</b>	<b>137</b>	<b>–</b>	<b>181</b>	<b>–</b>	<b>181</b>
	<b>7 276 \$</b>	<b>7 744 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>15 020 \$</b>	<b>3 479 \$</b>	<b>11 541 \$</b>

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Comprennent les dérivés sur actions non cotés en bourse.

## B) RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars)	2005			2004		
	Coût de remplacement (1)	Équivalent-crédit (2)	Montant pondéré en fonction des risques (3)	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Swaps	38 \$	72 \$	14 \$	74 \$	111 \$	22 \$
<b>Contrats de change</b>						
Swaps de devises	13	20	5	42	51	11
Contrats à terme	2	8	4	7	12	6
Options achetées	3	6	2	6	13	4
<b>Autres contrats (4)</b>	<b>34</b>	<b>46</b>	<b>9</b>	<b>27</b>	<b>41</b>	<b>8</b>
	<b>90 \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>156 \$</b>	<b>228 \$</b>	<b>51 \$</b>

(1) Correspond à la juste valeur marchande favorable, excluant l'incidence des accords généraux de compensation.

Les instruments négociables en bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Représente la somme du coût de remplacement et d'un montant correspondant au risque de crédit éventuel, selon les lignes directrices émises par le surintendant des institutions financières du Canada.

(3) Selon les lignes directrices émises par le surintendant des institutions financières du Canada.

(4) Comprennent les dérivés sur actions non cotés en bourse.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque au titre des instruments financiers dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes.

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où le coût de remplacement d'une ou de plusieurs opérations est positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement.

Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les instruments financiers dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance.

Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.



## 20. Instruments financiers

Les montants indiqués aux tableaux A) et B) ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers au bilan ou hors bilan de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties consentantes. Il n'existe cependant pas de marché pour une part importante des instruments financiers de la Banque. En conséquence, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

### A) JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

(en millions de dollars)

	2005			2004		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart favorable (défavorable)	Valeur comptable	Juste valeur	Écart favorable (défavorable)
<b>Actif</b>						
Liquidités	318 \$	318 \$	– \$	328 \$	328 \$	– \$
Valeurs mobilières	2 940	2 930	(10)	3 002	2 997	(5)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	508	508	–	1 134	1 134	–
Prêts	11 720	11 897	177	11 155	11 278	123
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	146	146	–	145	145	–
Actif au titre d'instruments financiers dérivés	117	117	–	180	180	–
Autres éléments d'actif	120	120	–	119	119	–
<b>Passif</b>						
Dépôts	13 697	13 853	(156)	12 911	13 097	(186)
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	726	726	–	1 496	1 496	–
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	60	60	–	16	16	–
Acceptations	146	146	–	145	145	–
Passif au titre d'instruments financiers dérivés	105	105	–	189	189	–
Autres éléments de passif	696	696	–	700	700	–
Déventures subordonnées	150	153	(3)	251	261	(10)

La juste valeur des éléments qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux flottants est considérée comme étant égale à la valeur comptable.

La juste valeur des valeurs mobilières est fondée sur les cours du marché ; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à partir des cours de titres semblables.

La juste valeur des prêts, dépôts et déventures subordonnées est estimée par actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant sur le marché.

### B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	2005		Montant net
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	
<b>CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE</b>			
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>			
Swaps	15 \$	(13) \$	2 \$
<b>AUTRES CONTRATS <sup>(1)</sup></b>			
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>			
Swaps	23	(32)	(9)
<b>Contrats de change</b>			
Swaps de devises	13	(4)	9
Contrats à terme	2	(10)	(8)
Options achetées	3	–	3
Options vendues	–	(3)	(3)
	18	(17)	1
<b>Autres contrats <sup>(2)</sup></b>	34	–	34
	75	(49)	26
<b>TOTAL</b>	<b>90 \$</b>	<b>(62) \$</b>	<b>28 \$</b>

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Comprennent les dérivés sur actions non cotés en bourse.

## 20. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

(en millions de dollars)

2004

	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant net
<b>CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE</b>			
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>			
Swaps	24 \$	(10) \$	14 \$
<b>Contrats de change</b>			
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	–	(9)	(9)
	24	(19)	5
<b>AUTRES CONTRATS <sup>(1)</sup></b>			
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>			
Swaps	50	(68)	(18)
<b>Contrats de change</b>			
Swaps de devises	42	(12)	30
Contrats à terme	7	(32)	(25)
Options achetées	6	–	6
Options vendues	–	(6)	(6)
	55	(50)	5
<b>Autres contrats <sup>(2)</sup></b>	27	–	27
	132	(118)	14
<b>TOTAL</b>	<b>156 \$</b>	<b>(137) \$</b>	<b>19 \$</b>

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Comprennent les dérivés sur actions non cotés en bourse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours du marché ou les prix fournis par les courtiers ; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à l'aide de modèles d'établissement des prix, des cours pour des instruments semblables ou de l'actualisation des flux de trésorerie.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée à l'actif ou au passif au titre d'instruments financiers dérivés, selon le cas.

## C) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et taux moyens effectifs des éléments au bilan et hors bilan de la Banque.

(en millions de dollars)

2005

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>							
Liquidités et valeurs mobilières	997 \$	805 \$	546 \$	659 \$	166 \$	85 \$	3 258 \$
Rendement réel		2,7 %	2,7 %	3,2 %	4,3 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	508	–	–	–	–	–	508
Prêts	4 208	777	1 680	4 847	121	87	11 720
Rendement réel		4,7 %	4,9 %	6,6 %	7,0 %		
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	1 021	1 021
Total	5 713	1 582	2 226	5 506	287	1 193	16 507
Rendement réel		3,7 %	4,4 %	6,2 %	5,4 %		
<b>Passif et capitaux propres</b>							
Dépôts	421	2 570	3 045	7 127	11	523	13 697
Rendement réel		3,2 %	3,2 %	3,1 %	4,1 %		
Éléments de trésorerie	757	–	–	–	29	–	786
Rendement réel		– %	– %	– %	6,6 %		
Autres éléments de passif	–	20	59	136	–	746	961
Rendement réel		3,1 %	3,2 %	3,8 %	– %		
Débetures et capitaux propres	–	–	150	210	–	703	1 063
Rendement réel		– %	6,5 %	5,7 %	– %		
Total	1 178	2 590	3 254	7 473	40	1 972	16 507
Rendement réel		3,2 %	3,4 %	3,2 %	5,9 %		
Swaps, montant net	–	(3 485)	302	3 183	–	–	–
Écart de sensibilité	4 535	(4 493)	(726)	1 216	247	(779)	–
Écart cumulatif	4 535 \$	42 \$	(684) \$	532 \$	779 \$	– \$	– \$

(en millions de dollars)

2004

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif	5 901 \$	2 102 \$	1 578 \$	5 733 \$	204 \$	1 089 \$	16 607 \$
Rendement réel		3,3 %	5,8 %	5,9 %	6,4 %		
Passif et capitaux propres	1 191	2 305	3 049	8 133	24	1 905	16 607
Rendement réel		2,9 %	3,4 %	3,5 %	6,5 %		
Swaps, montant net	–	(2 155)	242	1 913	–	–	–
Autres instruments financiers dérivés	–	37	(37)	–	–	–	–
Écart de sensibilité	4 710	(2 321)	(1 266)	(487)	180	(816)	–
Écart cumulatif	4 710 \$	2 389 \$	1 123 \$	636 \$	816 \$	– \$	– \$

Les actifs, passifs et capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimés, sauf dans les cas suivants :

- Les prêts et les dépôts dont le taux n'est pas indexé sur un taux spécifique et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon l'évolution historique de leur sensibilité.
- Les débiteures dont le taux peut être révisé à une date ultérieure sont classées selon la date de réévaluation du taux ; celles dont le taux n'est pas révisable sont classées selon leur date d'échéance.
- Les actions privilégiées sont présentées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

#### D) CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre :

	2005	2004
Québec	64 %	65 %
Autres provinces du Canada	36 %	35 %
Total	100 %	100 %

Aucun type d'industrie n'a représenté plus de 3% (3% en 2004) du total des prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## 21. Engagements et garanties

#### A) ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients.

Les engagements de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliés sans qu'on y ait recours.

	2005	2004
Engagements de crédit <sup>(1)</sup>	3 737 591 \$	3 474 492 \$
Lettres de crédit documentaire	15 076 \$	19 371 \$

(1) Comprennent, entre autres, des facilités de crédit personnelles totalisant 1 087 013 000 \$ (1 020 205 000 \$ au 31 octobre 2004) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 718 770 000 \$ (680 685 000 \$ au 31 octobre 2004) qui sont révoquées au gré de la Banque.

## 21. ENGAGEMENTS ET GARANTIES (SUITE)

## B) GARANTIES

**i) Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution**

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'est élevé à 60 672 000 \$ au 31 octobre 2005 (55 329 000 \$ en 2004).

**ii) Instruments financiers dérivés**

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais ne leur impose pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'est élevé à 200 061 000 \$ au 31 octobre 2005 (236 545 000 \$ en 2004).

**iii) Autres types d'ententes d'indemnisation**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque accorde des ententes d'indemnisation à des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts encourus en raison de changements de lois et de règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de transactions. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement significatif en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'est constituée afin de couvrir des pertes potentielles.

## C) ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissent comme suit :

	Locaux	Contrats de services informatiques	Autres	Total
2006	17 340 \$	42 189 \$	6 104 \$	65 633 \$
2007	18 377	48 312	5 413	72 102
2008	17 165	41 185	4 976	63 326
2009	14 587	41 162	3 554	59 303
2010	13 256	42 053	2 840	58 149
Par la suite	47 361	44 703	8 147	100 211
<b>Total</b>	<b>128 086 \$</b>	<b>259 604 \$</b>	<b>31 034 \$</b>	<b>418 724 \$</b>

Comme le définissent les contrats de services importants, la Banque peut y mettre fin dans certaines circonstances.

#### D) NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Des éléments d'actifs ayant une valeur comptable de 260 247 000 \$ (876 385 000 \$ en 2004) ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement. De plus, la Banque a vendu des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat comptabilisées à titre d'emprunts garantis, pour un montant de 60 065 000 \$ (15 907 000 \$ en 2004).

## 22. Éventualités

#### LITIGES

La Banque et ses filiales sont engagées dans diverses poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites en dommages-intérêts, notamment à l'égard du rôle d'une de ses filiales à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles ainsi que de demandes d'autorisation de recours collectifs concernant l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

## 23. Information sectorielle

La Banque offre ses services par le biais de quatre secteurs d'activité : les Services financiers aux particuliers, les Services financiers aux entreprises, B2B Trust et Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL).

Les Services financiers aux particuliers couvrent toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, le réseau électronique et le centre d'appels, ainsi que le financement aux points de vente et les dépôts provenant de courtiers, dans tout le Canada. Ce secteur d'activité englobe également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance et les services de fiducie.

Les Services financiers aux entreprises offrent le financement commercial et des financements plus importants au sein de syndicats bancaires, ainsi que du financement hypothécaire commercial, du crédit-bail, de l'affacturage et d'autres services.

Le secteur d'activité B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

Le secteur VMBL (anciennement Gestion du patrimoine et courtage) comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et jusqu'au 31 décembre 2004, la quote-part de la Banque dans les opérations de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.

La catégorie Autres comprend les activités de trésorerie et de titrisation et les autres activités de la Banque dont les revenus et les frais ne sont pas attribuables aux secteurs susmentionnés.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement institutionnels qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêt sont rapprochés des revenus auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

## 23. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

2005

	Services financiers aux particuliers <sup>(2)</sup>	Services financiers aux entreprises	B2B Trust <sup>(2)</sup>	Valeurs mobilières Banque Laurentienne <sup>(3)</sup>	Autres <sup>(2)</sup>	Total
Revenu net d'intérêt	250 055 \$	56 174 \$	55 194 \$	1 290 \$	(37 022) \$	325 691 \$
Autres revenus	87 528	29 112	13 947	21 361	24 423	176 371
Revenu total	337 583	85 286	69 141	22 651	(12 599)	502 062
Provision pour pertes sur prêts	20 685	13 107	6 208	–	–	40 000
Frais autres que d'intérêt	277 856	38 745	38 275	17 535	9 540	381 951
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	39 042	33 434	24 658	5 116	(22 139)	80 111
Impôts sur les bénéfices (récupération)	13 616	11 797	8 377	1 733	(11 035)	24 488
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	25 426	21 637	16 281	3 383	(11 104)	55 623
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	4 422	–	–	–	5 237	9 659
Bénéfice (perte) net(te)	29 848 \$	21 637 \$	16 281 \$	3 383 \$	(5 867) \$	65 282 \$
Actif moyen <sup>(1)</sup>	7 697 432 \$	2 221 761 \$	2 438 147 \$	1 439 039 \$	2 531 155 \$	16 327 534 \$
Prêts moyens <sup>(1)</sup>	7 490 265 \$	2 006 398 \$	2 414 217 \$	3 \$	(464 456) \$	11 446 427 \$
Dépôts moyens <sup>(1)</sup>	9 433 089 \$	92 137 \$	2 239 732 \$	– \$	1 584 603 \$	13 349 561 \$

2004

	Services financiers aux particuliers <sup>(2)</sup>	Services financiers aux entreprises	B2B Trust <sup>(2)</sup>	Gestion du patrimoine et Courtage	Autres <sup>(2)</sup>	Total
Revenu net d'intérêt	233 650 \$	56 860 \$	48 846 \$	1 344 \$	(73 506) \$	267 194 \$
Autres revenus	85 774	32 384	14 878	26 030	39 883	198 949
Revenu total	319 424	89 244	63 724	27 374	(33 623)	466 143
Provision pour pertes sur prêts <sup>(4)</sup>	19 663	15 646	4 691	–	–	40 000
Frais autres que d'intérêt	265 607	35 993	37 215	21 456	9 448	369 719
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net d'une filiale	34 154	37 605	21 818	5 918	(43 071)	56 424
Impôts sur les bénéfices (récupération)	11 911	13 176	7 432	1 644	(19 526)	14 637
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net d'une filiale	–	–	1 916	–	–	1 916
Bénéfice (perte) net(te)	22 243 \$	24 429 \$	12 470 \$	4 274 \$	(23 545) \$	39 871 \$
Actif moyen <sup>(1)</sup>	7 309 320 \$	2 370 500 \$	2 314 738 \$	1 451 752 \$	2 880 441 \$	16 326 751 \$
Prêts moyens <sup>(1)</sup>	7 119 845 \$	2 052 924 \$	2 292 772 \$	8 \$	(494 636) \$	10 970 913 \$
Dépôts moyens <sup>(1)</sup>	9 230 089 \$	85 065 \$	2 275 396 \$	133 \$	1 293 339 \$	12 884 022 \$

(1) Les éléments d'actif et de passif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

(2) Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004, les résultats liés aux prêts hypothécaires souscrits par l'entremise de courtiers sont maintenant compris dans le secteur d'activité B2B Trust, alors qu'auparavant, ils étaient compris dans le secteur Services financiers aux particuliers. De plus, les activités de trésorerie du secteur B2B Trust ont été intégrées aux activités de trésorerie de la Banque et certains autres éléments liés aux activités corporatives ont été retraités dans la catégorie Autres. Les données comparatives ont été retraitées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période courante.

(3) Les résultats du premier trimestre 2005 comprennent une contribution de 0,03 million \$ provenant de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. pour les deux mois précédant la cession (note 2).

(4) Comprend les reversements de provisions générales pour pertes sur prêts de 5,4 millions \$ attribuables au secteur Services financiers aux particuliers et 6,6 millions \$ attribuables au secteur Services financiers aux entreprises.